

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Dorothee KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), Stéphane PACCARD.

Corinne GOBBER est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier conseil,
- 2) Coupes affouagères,
- 3) Finances : * Emprunts SMDEA = DM
- * Remboursement frais élus
- * Produits irrécouvrables / annulation de dette

- 4) Convention d'occupation du jardin,
- 5) Déneigement,
- 6) Informations et questions diverses

	<i>Points abordés</i>	<i>Décisions prises</i>	<i>Points à revoir</i>
1	Approbation du compte-rendu du dernier conseil	Avis favorable	
2	Exploitation de la parcelle 32	Avis favorable pour : - les bois résineux de cette parcelle seront exploités en bois façonnés - les bois feuillus de cette même coupe feront l'objet de cession à des particuliers e bois façonnés au prix de 40 € le m3. - le paiement en direct des frais d'exploitation.	
3 a)	Budget annexe de l'eau : décision modificative	Avis favorable pour la décision modificative suivante : - - 550 € au compte 022 dépenses imprévues - + 2045,05 € au compte 023 virement à la section d'investissement - + 50 € au compte 6541 créances admises en non valeur - + 500 € au compte 673 titres annulés sur exercices antérieurs - + 2045,05 € au compte 7788 autres produits exceptionnels - + 2045,05 € au compte 021 virement de la section de fonctionnement - + 2045,05 € au compte 1681 autres emprunts - + 397406,42 € au compte 1681 autres emprunts - + 397406,42 € au compte 1641 emprunts en euros	

b)	Remboursement de frais à Nicole Bernard-Bernardet <i>Sortie de Nicole Bernard-Bernardet</i>	Avis favorable pour un montant de 88,55 €.	
c)	Créances en non-valeur	Avis favorable pour des créances admises en non valeur : - au budget principal pour un montant de 0,64 € - au budget annexe de l'eau pour un montant de 4,26 €.	
c)	Budget principal : décision modificative	Avis favorable pour la décision modificative suivante : - - 50 € au compte 022 dépenses imprévues - + 50 € au compte 6541 créances admises en non valeur	
d)	Demande d'annulation de dette	Avis défavorable	
4	Convention d'occupation d'un jardin familial à titre précaire et révocable	Avis favorable pour un montant de 5 € à Madame WOJTYLO	
6 a)	Adhésion au groupement de commande pour les marchés de voirie de la CCVT	Avis favorable pour un montant maximum de 60000 €.	
6 b)	Subvention au CABS pour payer l'orchestre le soir de la fête de la Pomme	Avis favorable pour un montant de 400 €	
6 f)	Pot en l'honneur de la championne du Monde	Avis favorable	Le Maire voit avec elle pour fixer une date
6 g)	Repas communal	Avis favorable pour le reporter après le 11/11 dans un restaurant	

RELEVÉ DES DÉCISIONS

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>
5	Vendre l'engin ou une ristourne sur un petit camion pour l'employé technique	Le Maire			
6 e)	Relogement des enfants de l'école : autres devis	Le Maire			
6 g)	Voir les disponibilités du restaurant	Jean-Luc Thiaffey-Rencorel			

2. Coupes affouagères

La parcelle 32 va être exploitée.

Les résineux seront vendus à un scieur, les feuillus aux particuliers sous forme de coupes affouagères en bois façonnés.

Les particuliers auront le bois posé au bord de route, au Mont. Un délai maximum de 2 mois pour couper et enlever le bois sera fixé.

3. Finances

a) Emprunts SMDEA : décision modificative

Le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et D'Assainissement a été dissous au 01/01/2017. Il convient maintenant de transférer les emprunts que ce syndicat avait contractés au titre des communes.

Pour ce faire, des écritures budgétaires sont nécessaires car les comptes de paiement sont différents et il n'y a pas le même montant de remboursement.

b) Remboursement de frais d'élus

Nicole Bernard-Bernardet a payé des achats pour le pot de départ de nos deux agents. Il convient de la rembourser.

c) Créances en non valeur

Ce sont des impayés pour lesquels toutes les voies de recouvrement ont été utilisées. Il convient de les admettre en non valeur.

Pour indication : si les protagonistes se présentent au Trésor Public, cette dette peut être réclamée. La créance n'est pas éteinte.

d) Demande d'annulation de dette

Un particulier, ayant une résidence secondaire sur la commune et ne pouvant faire face à ses charges, demande l'annulation de sa dette et notamment les factures d'eau.

4. Convention d'occupation du jardin

La Préfecture a indiqué qu'il est illégal d'accorder cette convention à titre gratuit.

Il convient de fixer un prix ou de retirer la délibération.

5. Déneigement

Deux candidats ont déposé leur offre. La commission voirie a évalué ces deux propositions et c'est l'entreprise Béber TP qui est retenue.

Le Maire a contacté Dauphiné Poids Lourds pour une évaluation de l'engin communal.

6. Informations et questions diverses

a) Groupement de commandes marché de voirie CCVT

La CCVT propose de se grouper pour les marchés de voirie et notamment de goudronnage.

b) Subvention au CABS

C'est le CABS qui rémunère le groupe qui chante le soir de la fête.

Le CABS invite le conseil à son assemblée générale le 03/10 à 20h30 salle du catéchisme.

c) Association des Vergers

Les Vergers ont leur assemblée générale le 29/09 à 20h30 aux Clefs.

d) Rencontre avec Frédérique Lardet (député)

Le 13/10 à 19h30.

e) Rencontre avec Monsieur Masson

Le 27/09 à 19h30 en mairie

f) Championne du Monde

g) Repas communal

Report suite au mauvais temps, disponibilité faible des participants.

h) Barrières au Chef-Lieu

Les barrières sont cassées. L'employé communal va les réparer de manière temporaire. Voir pour les changer, comme celles situées en face.

i) Travaux l'Hermitte

Le transformateur est réceptionné semaine 39. Le goudronnage est prévu les 16 et 17 octobre 2017.

j) Commission urbanisme

Le 26 septembre à 20h30.

Réunion d'adjoints le 3 octobre à 20h30.

k) Local poubelle le Villard

Les containers ont été supprimés.